

# Intégration de GFI IP dans l'UES : **Faut-il signer les accords ?**

Mercredi 30 juin 2010

Pendant des années les syndicats ont bataillé pour élargir l'UES (prise à partie de la direction, pétitions auprès des salariés de l'UES et de GFI IP, etc.). En décembre 2009 la direction s'est engagée à intégrer GFI IP dans l'UES au 1<sup>er</sup> juillet 2010... c'est à dire à pas grand-chose.

## **La situation au 1<sup>er</sup> juillet si rien n'est signé**

La direction reconnaît que GFI IP entre dans l'UES au 1<sup>er</sup> juillet, dans les conditions minimum légales (quasiment aucun avantage pour les salariés).

- Le CE de GFI IP envoie des représentants au CCE de l'UES GFI.
- Les Délégués Syndicaux Centraux sont désormais compétents en droit sur GFI IP : en clair un salarié de GFI IP peut se faire assister lors d'un entretien disciplinaire par un DSC de l'UES même si ce DSC n'appartient pas à GFI IP (aujourd'hui il ne peut se faire assister que par un salarié de GFI IP). Ca fait 6 DSC qui peuvent l'assister... s'ils sont disponibles ! Car les DSC ne sont pas disponibles à plein temps pour assister les salariés partout en France, en général ils ont déjà beaucoup de travail à faire (la plupart sont en clientèle).
- Les prochains accords négociés pour l'UES seront applicables aussi à GFI IP (pas les anciens).
- Les salariés de GFI IP recevront les tracts des syndicats avec leurs bulletins de salaire (un tract A4 recto verso par syndicat et par mois).

## **Les inégalités persistent : accord RTT (durée du travail, nb de jours de congés), dotation du CE.**

Depuis janvier nous négocions âprement les conditions d'entrée de GFI IP, pour obtenir une unification des statuts des salariés, mais la direction freine beaucoup malgré la volonté affichée par le PDG Vincent Rouaix de faire un groupe vraiment unifié. Après plusieurs réunions assez stériles la direction a finalement concédé au dernier moment quelques avancées, mais en exigeant des contreparties qui n'arrangent qu'elle.

## **La proposition de la direction**

### **Ce qu'elle a accepté de nous lâcher :**

- Les mêmes droits que dans l'UES pour tous les congés exceptionnels (mariage ou pacs : 5 jours, mariage enfant : 1 jour, décès conjoint : 3 jours, décès enfant ou ascendant : 3 jours, décès beau-père ou belle-mère : 3 jours, décès frère ou sœur : 1 jour, déménagement : 1 jour)
- le même accord RTT pour tous dans l'UES (avantage : 37h de travail par semaine en modalité 1 au lieu de 37h26, ce qui fait 26 minutes par semaine d'heures sup en plus pour ceux qui en font ; mais 4 jours de RTT sur 10 sont à prendre sur demande de l'employeur) ;
- pour passer de 25 à 27 jours de congés payés : un jour de CP en plus à partir du 1er juillet 2010, et le 2eme à partir du 1er juillet 2011 ;
- augmentation de la subvention au CE de GFI IP qui passe de 0,45% à 0,7% de la masse salariale au 1er janvier 2011 (*alors ça, il a fallu se battre jusqu'au dernier moment pour l'obtenir !*);
- durée des mandats des DP et des élus de CE ramenée à 3 ans au lieu de 4 actuellement (trop long !).

### **Ce qu'elle exige en retour :**

- l'organisation des prochaines élections CE et DP dans l'UES (y compris GFI IP) par vote électronique, parce que c'est plus pratique pour elle ;

- la fusion des CE de GFI Ile-de-France et de GFI Industrie pour les prochaines élections de l'UES ;
- le rattachement de l'agence GFI Informatique de Bordeaux à l'établissement de GFI Informatique région Sud-Ouest (Bordeaux est aujourd'hui dans la région Ouest)
- la prorogation (prolongation) des mandats de GFI IP jusqu'au 3 juillet 2011 : le CE fonctionne très mal (pas de PV de réunion depuis l'élection d'un nouveau secrétaire en janvier 2010) et il n'y a que 2 Délégués du Personnel, et bien ça durera 6 mois de plus ;
- en compensation de cette prolongation des mandats (qui pose de gros problèmes car il y a très peu de représentants du personnel qui soient à même d'assister les salariés qui en ont besoin) nous avons demandé une mesure transitoire : la possibilité pour les salariés de GFI IP de se faire assister lors d'un entretien disciplinaire par n'importe quel Délégué Syndical de l'UES, même s'il n'est pas salarié de GFI IP (il n'y a que 6 DSC, alors qu'il y a près d'une trentaine de DS dans l'UES actuelle), et ce jusqu'aux prochaines élections.

### **Ce qui ne change pas :**

L'accord société GFI Informatique-Production sur la durée du travail dans le domaine de la production informatique du 27 décembre 2007 (qui prévoit qu'on puisse travailler, en travail posté, pendant 12 heures d'affilée avec seulement une pause d'un quart d'heure au bout de 6 heures) reste applicable à GFI IP. Cet accord ayant été à l'époque signé par la CFTC (mais le DS CFTC qui l'a signé sans consulter grand monde est depuis parti à FO), il faudrait que la CFTC le dénonce officiellement pour qu'on puisse le renégocier (par exemple pour que ce soit réservé aux salariés volontaires, et avec plus de pauses !) voire l'abandonner si les salariés de GFI IP n'en veulent pas.

### **Ce qui peut changer en mieux :**

- Nouvel appel d'offre pour la prévoyance et la complémentaire santé (ce qu'on appelle la « mutuelle » alors que parfois c'est une compagnie d'assurance classique qui a le contrat) afin d'avoir le même contrat groupe pour tous, ce qui devrait être plus avantageux.
- Une étude sur la participation pour aboutir à un nouvel accord commun UES en 2011.

### **Le pour**

Tout ce que la direction a lâché est positif et nous le réclamions depuis longtemps.

### **Le contre**

- La prorogation (prolongation) des mandats à GFI IP : le CE fonctionne très très mal ! Par exemple, les PV des réunions ne sont plus disponibles sur le site depuis janvier, et les salariés sont en général mécontents que la majorité des élus vote des voyages coûteux qui ne profitent qu'à très peu de salariés. Faut-il prolonger de 6 mois le mandat du CE alors que 4 ans dans ces conditions c'était déjà trop long ?
- Le vote électronique : tout le monde n'est pas pour ; mais si nous signons le débat sera clos !

## **Alors faut-il signer ?**

*(Nous avons déjà une petite idée, mais le D de SUD signifie Démocratique : notre règle impérative est de consulter les salariés avant de décider si nous signons ou pas)*

### **à vous de nous dire ce que vous en pensez !**

**Donnez nous votre avis, parlez-en à un DS ou un élu SUD GFI,  
ou répondez par mail à [sudgfi@free.fr](mailto:sudgfi@free.fr)**